

Informations concernant le CFAAD45 :

Le Centre de Formation d'apprentis Agricole de Bellegarde possède à son actif, près de 50 ans d'expérience dans l'apprentissage. Il accueille chaque année près de 400 apprentis et à un taux de réussite proche de 90%. Il dispense des formations professionnelles du CAPa au BTSA.

Nos formations

- > Productions Agricoles Végétales et Animales
- > Agronomie
- > Travaux Paysagers
- > Travaux Forestiers
- > Gestion Forestière
- > Cynégétique
- > Agroéquipement
- > Productions Horticoles - Spécialités Pépinière, Productions Florales, Légumières et Productions Fruitières
- > Technico-commercial sur 3 champs professionnels - Biens et Services pour l'Agriculture, Univers Jardins Animaux de Compagnie, Produits de la filière Forêt-Bois

Nous situer

- > Le CFAAD45 est implanté sur le site de BELLEGARDE de l'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole du Loiret
- > Bellegarde est situé sur la RD 960, entre Montargis à l'Est (25 kms) et Orléans à l'Ouest (50 kms)

MOYENS D'ACCES PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

- > Cars du Réseau REMI (www.remi-centrevaldeloire.fr) notamment aux départs des Gares de Montargis, de Fleury-les-Aubrais et d'Orléans

Quelques chiffres

- > Retrouvez nos indicateurs qualité sur <https://cfa-bellegarde.fr/les-formations-cfa>



Portes ouvertes sur RDV

20
24

27

27 janvier

Samedi 27 janvier de 9h00 à 17h00
JPO toutes formations
Prise de RDV obligatoire (RDV individuel en présentiel ou distanciel)

23

23 mars

Samedi 23 mars de 9h00 à 17h00
Prise de RDV obligatoire (RDV individuel en présentiel ou distanciel)

15

15 mai

Mercredi 15 mai de 13h30 à 17h30
Prise de RDV obligatoire (RDV individuel en présentiel ou distanciel)

19

19 avril

Vendredi 19 avril de 09h00 à 18h00
JOB DATING - Rencontre avec les recruteurs Apprentissage et emploi

Enseignement

- > Les cours ont lieu du lundi matin 09h30 au vendredi 12h05.

Les horaires de la semaine sont : 08h00 à 12h05 et 13h30 à 17h35

- > L'enseignement est gratuit.

Hébergement

- > Les jeunes gens et jeunes filles sont accueillis en qualité, d'externe, de 1/2 Pensionnaire (repas du midi), d'interne (tous les repas et les nuits), d'interne-externé (jeune externe prenant ses trois repas quotidiens au CFA)
- > L'hébergement se fait dans des chambres de quatre. Les apprentis ne sont pas hébergés pendant leur semaine en entreprise, sauf étude au cas par cas en fonction des places disponibles
- > Des appartements meublés de 35m² avec possibilité de co-location à 2, situés à cinq minutes à pied du CFA, sont également disponibles à la location à l'année scolaire moyennant 360 € mensuels, charges comprises (éligibles APL)

Frais de pension

Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2024

TARIFS	Interne	64.90 €
SEMAINE	1/2 Pensionnaire	25.75 €
de COURS	Interne - Externé	51.50 €

Tarif spécifique pour les demandeurs d'emploi en formation continue : Repas 4.55 €





Les de notre CFA

- > Des équipements adaptés et régulièrement renouvelés (salles multimédia avec TBI, 1 Labo, 1 salle dédiée Physique-Chimie-SVT, ateliers d'agroéquipement, matériels techniques, terrains d'application, 1000m² de serres horticoles automatisées, réseau internet à haut débit, wifi, centre de documentation, et city-stade.
- > Dispositif de formation individualisée adaptée à chaque candidat.
- > Médiation pédagogique et accompagnement de la signature du contrat à l'insertion professionnelle.
- > Un Centre de formation doublement certifié Qualiopi (RNQ) et Qualiformagri (Ref 432)
- > Dispositif prépa-apprentissage

Admission

> Après confirmation de la demande d'inscription en ligne, un dossier d'admission comportant toutes les pièces et informations nécessaires à l'entrée au CFA sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation est envoyé aux familles



> Signer un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation avec un employeur qui s'engage à donner la formation dans l'option et la spécialité choisie, pour la durée convenue

Liaison avec les familles et les entreprises de formation

Elle est mise en œuvre par :

- > Des rencontres parents-formateurs et maître d'apprentissage
- > Des bulletins trimestriels ou semestriels (moyennes et appréciations)
- > Un livret d'apprentissage (CFA-Entreprise-Parents)

Mais encore...

Un accompagnement sur mesure

- > Des parcours de formation individualisés accessibles au plus grand nombre
- > Des pratiques pédagogiques adaptées aux publics par l'implication de personnels clairement identifiés :
 - responsable de formation
 - médiatrice pédagogique
 - référente handicap
 - chargée d'accompagnement au placement en apprentissage et/ou dans l'emploi
- > La réussite scolaire et la réalisation des projets professionnels accompagnés
- > Des parcours de formation sécurisés
- > Un niveau de qualification priorisé

Formalités d'inscription

- Constituer un dossier d'inscription dématérialisé le plus tôt possible auprès du CFA.
- Pour les formations post-bac, une inscription sur le site <https://www.parcoursup.fr/> est fortement conseillée
- Rechercher un maître d'apprentissage
- Après réception et enregistrement de la demande d'inscription, le CFA a la possibilité de mettre en relation le candidat à l'apprentissage avec des entreprises ou collectivités susceptibles de l'accueillir
- Une rencontre avec une personne responsable du recrutement de l'établissement est obligatoire. MAJ 141123